

Nous vendons des céréales à d'autres pays qui les vendent à leur tour à la Russie. La réponse à ces deux questions est une preuve manifeste de la vérité: l'embargo nous a causé un préjudice.

A quoi peut-on s'attendre en vérité lorsque 17 millions de tonnes de céréales sont invendues? Une baisse de prix sur le marché est dès lors inévitable. Et qu'arrivera-t-il l'année prochaine? Voici ce qu'a dit M. Douglas Mutch, commentateur agricole:

Si l'embargo demeure en vigueur, l'Union soviétique n'achètera que 8 millions de tonnes de céréales aux États-Unis l'année prochaine. Étant donné que l'offre permet de répondre amplement aux besoins actuels, il en résultera une accumulation des stocks de céréales aux États-Unis.

Nous aurons deux fois plus de céréales invendues sur le marché l'année prochaine, sauf si la récolte est mauvaise.

Quelles sont les autres conséquences de l'embargo? Je peux vous donner une liste des prix que l'embargo a fait baisser. Tout d'abord, l'Argentine a fait de très belles affaires, mais l'embargo a fait baisser le prix d'autres produits. Le prix du soya a baissé de \$25 la tonne; celui du colza a baissé d'environ \$1 le boisseau; celui du maïs est à la baisse et celui du bétail a été touché indirectement. Et pourtant le ministre a eu l'audace de dire que les agriculteurs canadiens ne sont pas touchés par la politique du Canada concernant la vente de grain à l'Union Soviétique ou au moins l'embargo imposé contre l'Union Soviétique.

● (2225)

L'Argentine a fait de très bonnes affaires pendant ce temps-là. D'après un article paru dans le *Christian Science Monitor*, l'Argentine a doublé ses ventes de blé et de maïs à l'Union Soviétique. C'est le plus important fournisseur des Soviétiques. Elle a vendu plus de blé aux Soviétiques que jamais auparavant. Ce qui est arrivé à l'Argentine aurait pu arriver au Canada si nous avions fait le même genre d'effort. La Commission canadienne du blé a été établie pour faire ce genre d'efforts économiques visant à aider les agriculteurs canadiens et l'économie canadienne. Au lieu de cela, nous avons permis à l'Argentine d'en profiter. Nous avons démontré que cela a touché tous les producteurs canadiens et que tous les producteurs canadiens ont le droit d'être indemnisés. Si nous devons nous montrer prêts à faire d'aussi grands sacrifices que les Américains dans cette initiative de politique étrangère concernant la vente de blé, alors il est temps que le gouvernement essaie d'indemniser les agriculteurs qui ont été touchés par l'embargo.

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le député dit que la baisse des prix du grain depuis le 4 janvier est directement

attribuable aux restrictions de l'embargo sur le commerce de grain avec l'URSS. Il a en outre recommandé de porter le paiement initial de 1980-1981 pour le blé à \$4.25 le boisseau.

J'aimerais pour lui répondre lui expliquer que le paiement initial pour les livraisons des producteurs à la Commission canadienne du blé est établi à un niveau qui reflète les prix anticipés pour la campagne agricole. Le gouvernement réexaminera le niveau des paiements initiaux au début de la campagne agricole le 1^{er} août si les conditions du marché le justifient à ce moment-là.

Le gouvernement actuel suit le cheminement du gouvernement précédent concernant les ventes de grain à l'URSS et est également prêt à envisager d'indemniser les producteurs des pertes attribuables directement aux restrictions du commerce du grain qu'ils pourraient subir. Je rappelle au député qu'il y a beaucoup de facteurs en plus des restrictions qui influent sur les prix du grain, des facteurs comme l'accroissement des prévisions aux États-Unis de leur récolte de maïs en 1979, les perspectives de récoltes encourageantes en 1980 aux États-Unis, en Europe et ailleurs, des facteurs économiques généraux comme le niveau des taux d'intérêt et la réduction du taux de croissance de l'ensemble de l'économie mondiale.

En général, les restrictions imposées au commerce des grains ne semblent pas avoir d'effet négatif sur le volume de ce commerce à l'échelle mondiale. En fait, d'après les prévisions pour 1979-1980, dans le cas du blé et des grains grossiers, on prévoit des ventes de 12 p. 100 supérieures à celles de la campagne 1978-1979. La plupart des dernières estimations indiquent que les importations de grain de l'URSS pendant la campagne agricole actuelle seront réduites de moins de cinq millions de tonnes. Le gouvernement américain a annoncé des mesures pour neutraliser l'incidence des restrictions imposées au commerce des grains en retirant les céréales américaines du marché. Dans l'ensemble, les exportations de grains canadiens cette année frisent des volumes sans précédent. Et les exportations vers l'URSS se maintiennent au niveau habituel.

Bref, d'après nous, il serait prématuré de tenter ici de se prononcer sur les réactions du marché et de déterminer s'il y aura lieu de prévoir des dédommagements aux producteurs. Je puis donner au député l'assurance que le gouvernement suit de près les effets de ces restrictions et d'autres facteurs sur le marché. Dans l'éventualité où des dédommagements seraient indiqués, un programme approprié sera mis au point et proposé.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 30.)